



Auch, le 29 mai 2024

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DEVOILENT L'HISTOIRE DES COMMUNES DU GERS

On le sait peu mais les Archives départementales comptent au rang des compétences obligatoires du Conseil départemental comme les routes, les collèges ou le social.

Celles du Gers, situées au cœur du parc de l'Hôtel du Département, prennent autant soin des lecteurs qui fréquentent leur salle de lecture que de leur public virtuel : en effet, depuis son arrivée en 2018, leur directeur Pascal Geneste a engagé son équipe à multiplier les actions de communication et de valorisation et à placer le public au cœur des politiques qu'elle développe.

En termes de numérisation et de mise en ligne, les généalogistes ont eu la part belle ! Registres d'état civil, registres paroissiaux, tables décennales, listes des recensements quinquennaux de population, tables de successions et d'absences et fiches-matricules militaires ont été traités et peuvent désormais être consultés sans se déplacer, permettant aisément de retrouver ses ancêtres gersois et de dresser son arbre généalogique.

Mais depuis cette année, l'offre s'élargit puisque, grâce à un partenariat récent avec la Bibliothèque nationale de France et Occitanie Livre et Lecture, les actualités diffusées dans la presse locale de la période 1870-1914 sont aujourd'hui accessibles.

À l'occasion de la semaine internationale des archives (3-8 juin), les Archives départementales franchissent une nouvelle étape et mettent en ligne sur leur site internet (www.archives32.fr) les registres des délibérations des communes qui en ont effectué le dépôt. Il s'agit précisément des délibérations de 116 communes sur 461, soit près de 600 registres représentant plus de 84 500 vues et couvrant une période allant de 1556 à 1981, ces dates variant d'une commune à l'autre.

À l'échelon communal, l'organe délibérant est aujourd'hui le conseil municipal. Avant à la Révolution française, il a existé d'autres formes de municipalité tels que les jurades, les conseils de ville, les conseils communautaires ou consulaires qui ont tous voté des délibérations qui retracent l'histoire intime des communes du département. « Ces délibérations communales permettent d'éclairer de manière incomparable la vie locale », précise Pascal Geneste : « les élections, la gestion des propriétés et des biens communaux, les travaux, les calamités agricoles, la gestion des finances communales, tout s'y trouve ! Au départ, ces actes ont une valeur juridique de preuve ; aujourd'hui, ils constituent des documents historiques à part entière dont il faut s'emparer. Selon les communes, les registres des délibérations peuvent également contenir les arrêtés municipaux, l'enregistrement des lois et décrets - notamment pendant la période révolutionnaire -, l'enregistrement de la correspondance ou encore les délibérations de la commission administrative du bureau de bienfaisance local. Bref, un matériau indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale. »

Les Archives départementales comptent poursuivre ce travail en intégrant 73 communes supplémentaires d'ici la fin de l'année, soit 50 000 images en plus.

« Entre temps, le public aura le plaisir de découvrir deux autres ensembles documentaires que nous préparons depuis plusieurs mois », dévoile Pascal Geneste : « la collection de cartes postales du Département, d'une part, et les délibérations du Conseil départemental entre 1800 et 1982, de l'autre. Des dizaines de milliers d'images supplémentaires qui continueront à faire du site des Archives départementales le site le plus visité du département ! ».

